# Les Volants du Lac

#### INFORMATION AUX ADHERENTS

# GARANTIES SUPPLEMENTAIRES INDIVIDUELLES

#### **SAISON 2021-2022**

https://volantsdulac-staignan.sportsregions.fr Mail: lesvolantsdulac@gmail.com

Art. L321-4: Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'association sportive de Badminton « Les volants du lac » est soumise au code des assurances, comme personne morale. Elle a souscrit au contrat d'assurance AFFINITES de la société GROUPAMA sous le N° 10030813S pour une responsabilité civile-vie associative et dommages aux biens.

Pour les adhérents qui pratiquent le badminton en compétition, affiliée à l'UFOLEP, la licence souscrite assure pour une garantie responsabilité civile contre les conséquences financières et dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers, pour une garantie de base pour dommages corporels dont vous êtes victime.

La loi 2000-627 du 06 juillet 2000 oblige l'association dans le cadre d'une activité avec licence à vous proposer des garanties options complémentaires pour lesquelles vous avez libre choix.

<b>*</b>	Je soussigné (nom/prénom) :						
	Adresse:						
	Déclare avoir pris connaissance de ce document et m'engage à ne pas poursuivre l'association en cas d'accident et dégage « Les volants du lac » de toutes responsabilités en cas d'accident.						
<b>*</b>	Assurance responsabilité civile						
	J'atteste avoir souscrit à une responsabilité civile :  • Société :						
	• N° de police d'assurance :						
	L'association « les volants du lac » de St Aignan de Grand Lieu vous informe que dans le cadre de votre pratique sportive, sans être affilié à une fédération (non licencié UFOLEP), vous n'avez pas de couverture par l'association. Si vous voulez être indemnisé en cas d'accident survenant pendant la pratique du badminton, vous avez la possibilité de souscrire à une garantie Accidents Corporels Option 2 de la société GROUPAMA pour un montant de 7 € (document d'inscription à remplir au verso)						
	Fait à Le						
	Signature précédée de la mention « lu et approuvé »						

GROUPAMA AFFINITÉS ACCIDENTS CORPORELS

## ACCIDENTS CORPORELS MEMBRES SPORTIFS Bulletin d'adhésion

Nom de l'Association: LES VOLANTS DU LAC-ST AIGNAN de Gd LIEU

N° Sociétaire: 10030813S

### MONTANTS GARANTIS ET FRANCHISES 2021

Montants indexés suivant l'évolution de l'indice AGIRC = 0,435 au 01/04/2014 (sauf (

GARANTIES	PRESTATIONS	MONT	ANTS DE GARANTIE par sinistre	FRANCHISES OU SEUILS		
Décès (1)	Capital		9 479 €	Sans franchise		
Incapacité <sup>(1)</sup>	• Capital		18 959 €	Taux d'invalidité supérieur à 10% (sauf pour les associations sportives)		
Frais de recherche	Frais engagés		5 443 € <sup>(A)</sup>	Sans franchise		
Frais de soins	Frais médicaux d'hospitalisation, pharmaceutiques     Frais dentaires     Articles d'optique	69,40 € 93,2	Dans la limite	Sans franchise Sans franchise Sans franchise		
	Arrêt de travail supérieur ou égal à 90 jours	10% du m en cas d'in	ontant du capital souscrit capacité	Sans franchise		
Tari	naires) 7 €					

(1) Les capitaux sont réduits de moitié lorsque l'assuré victime a plus de 70 ans.

(2) Rayer la mention inutile.

Monsieur - Madame (2)										
né(e) <mark>le L</mark>	L1									
souhaite - ne souhaite pas (2) souscrire la	a garanti	e ac	cider	nts c	orpo	rels	ci-de	essus	énonc	:ée
Fait à	_ , le	1		I				Ī	1	
Signature										

\* Pour connaître le détail des garanties, limites et franchises, se reporter aux conditions générales et tableau des montants de garantie et franchises du contrat Groupama Affinités.Renseignements disponibles auprès d'un chargé de clientèle.

Les données personnelles concernant les adhérents sont traitées par l'Assureur dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire aux demandes d'adhésion, à la gestion du contrat et des garanties. Elles sont destinées aux services internes de l'assureur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition en vous adressant par courrier à Groupama Loire Bretagne, Correspondant CNIL,

23 boulevard Solférino 35012 Rennes cedex.

Vous reconnaissez avoir reçu un double et pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales du contrat Groupama AFFINITES remis par l'assureur.

0 800 034 033 UN NUMERO VERT GRATUIT

depuis un poste fixe



groupama.fr

UN ACCES LIBRE ET PERMANENT à nos offres et à votre espace client (hors coût de connexion à Internet)



300 agences

**DANS VOTRE REGION** 

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne Pays de la Loire - Entreprise régie par le code des assurances - Crédit photo : Thinkstock et jupiter images - Document non contractuel - Réf : CPRIV AC OPT - 06/15